

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire national des certifications professionnelles > TP - Assistant de vie aux familles

← Retour à la recherche

TP - Assistant de vie aux familles

Code de la fiche :
RNCP37715

Etat :
Active

↓ Télécharger la fiche ? Aide en ligne 🇪🇺 Supplément Europass : FR - EN

L'essentiel

☰	Nomenclature du niveau de qualification	Niveau 3
📄	Code(s) NSF	330t : Spécialités plurivalentes des services aux personnes (réalisation du serv
📄	Formacode(s)	44028 : Accompagnement éducatif et social 42056 : Service à la personne 44030 : Assistance maternelle
📅	Date de début des parcours certifiants	05-07-2023
📅	Date d'échéance de l'enregistrement	05-07-2028

Certificateur(s) Résumé de la certification Blocs de compétences Secteur d'activité et type d'emploi Voie d'ac

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations Base légale Pour plus d'informations

Certificateur(s)



Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION	11000007200014	-	-

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

Dans le respect du cadre de la prestation et des limites de ses fonctions, l'assistant de vie aux familles contribue au bien être de toute personne (enfant, famille, personne âgée, personne ou enfant en situation de handicap, personne en convalescence ou souffrant d'une maladie) ayant besoin d'aide pour les actes essentiels du quotidien de façon régulière ou ponctuelle. Il entretient le logement et le linge et assure la garde d'enfants à domicile. Il adopte une posture professionnelle appropriée avec bienveillance et empathie. Il communique avec la personne de façon adaptée et respectueuse de ses habitudes, de ses choix et de ses souhaits. Il travaille dans le souci d'optimiser la qualité de son intervention, d'assurer la satisfaction de la personne et de lui apporter un service personnalisé.

Activités visées :

Dans le cadre d'une prestation d'entretien du logement et du linge, l'assistant de vie aux familles prend connaissance des tâches attendues et organise son intervention. Il prépare le matériel et dose les produits conformément au mode d'emploi et met en œuvre les techniques adaptées aux surfaces à entretenir. Il trie, lave et repasse le linge, et effectue des travaux de couture simples. Dans le cadre d'une prestation d'accompagnement, l'assistant de vie aux familles prend connaissance des attentes de la personne ou de son entourage, de ses besoins, de ses habitudes et de son cadre de vie. En tenant compte de la singularité de la personne, il l'accompagne dans la réalisation de ses projets et le maintien de sa vie sociale. L'assistant de vie aux familles aide la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer. Il prépare des plats simples et l'aide à s'alimenter.

Dans le cadre d'une prestation de garde d'enfants à domicile, l'assistant de vie aux familles prend connaissance des attentes du parent, de ses principes éducatifs et des habitudes familiales, de l'âge, des besoins et des capacités de l'enfant. Il définit avec le parent l'organisation de l'intervention. Il encourage l'enfant dans ses apprentissages et sollicite sa participation aux actes du quotidien afin de contribuer au développement de son autonomie et de sa socialisation. Lors de la toilette, de l'habillage, des levers et couchers de l'enfant, l'assistant de vie aux familles applique les gestes techniques qui accompagne d'une communication appropriée. Il prépare des plats simples et des goûters et aide l'enfant à manger selon ses besoins.

Tout au long de l'intervention, l'assistant de vie aux familles prend soin de sa santé et de sa sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité, en portant les équipements de protection appropriés et en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels. Il intègre dans sa pratique les écogestes. Il porte une tenue vestimentaire compatible avec l'exercice de la fonction. Il s'adapte aux matériels et équipements disponibles dans les différents logements et les utilise dans le respect des modes d'emploi.

Il se sert d'outils numériques pour communiquer et pour effectuer des démarches en ligne. Selon son organisation ou l'organisation de la structure, il gère le planning ou le consulte, reçoit des consignes et les fiches d'intervention et de mission de la part de son supérieur hiérarchique.

L'assistant de vie aux familles est en relation avec la personne et son entourage, y compris les proches aidants ou avec des particuliers dans le cadre des prestations concernant l'entretien du logement, et le parent de l'enfant.

Il communique avec le supérieur hiérarchique, les membres de son réseau, et d'autres intervenants dans le cas d'un travail en équipe pluridisciplinaire. L'assistant de vie aux familles exerce ses activités comme salarié du bénéficiaire en emploi direct ou en mandataire. Il peut également exercer en tant que salarié d'une structure prestataire, sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique. Il peut avoir plusieurs employeurs. Les emplois sont accessibles en temps plein ou à temps partiel.

Les horaires sont en discontinu et les plannings variables. L'emploi s'exerce en journée, parfois la nuit, tous les jours de la semaine, y compris le week-end. Il nécessite des déplacements sur les différents lieux d'intervention. La possession du permis de conduire et d'un véhicule est souvent nécessaire.

L'emploi d'assistant de vie aux familles s'exerce le plus souvent au domicile des particuliers et parfois dans leur espace privé au sein de structures collectives. Il peut s'exercer auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, en emploi direct ou en mandataire (l'employeur est la personne aidée) ou en mode prestataire (les employeurs sont les associations ou les entreprises d'aide à domicile).

Compétences attestées :

1. Entretenir le logement et le linge d'un particulier

Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier.

Entretenir le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés.

Entretenir le linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés.

2. Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets

Etablir une relation professionnelle avec la personne et son entourage.

Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement.

Aider la personne dans la réalisation de ses projets et à maintenir un lien social.

Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer. Aider la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas. Adapter son intervention à la personne en situation de handicap.

3. Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile

Définir avec le parent le cadre de l'intervention auprès de l'enfant.

Prévenir les risques et assurer la sécurité de l'enfant.

Accompagner l'enfant dans ses apprentissages de base, dans sa socialisation et lors de ses activités.

Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas.

Modalités d'évaluation :

Mise en situation professionnelle : 01 h 15 min

Le candidat tire au sort un sujet. Le sujet comporte les informations nécessaires pour une première intervention au domicile d'une personne.

L'épreuve se déroule en trois temps :

- pendant 5 minutes, le candidat prend connaissance du sujet
- pendant 60 minutes, il assure l'intervention auprès de la personne
- pendant 10 minutes, il commente son intervention

La compétence « Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement » est validée par la présentation du certificat « acteur prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile » (APSP ASD) ou du certificat « sauveteur secouriste du travail » (SST) en cours de validité.

▪ Entretien technique : 00 h 50 min

L'entretien technique a lieu à l'issue de la mise en situation.

Il comporte deux parties :

- pendant 25 minutes, le jury questionne le candidat sur les connaissances nécessaires pour adapter son intervention à la personne en situation de handicap
- pendant 25 minutes, le jury questionne le candidat au sujet de l'intervention auprès de l'enfant et lui demande de réaliser un geste technique en lien avec la prise en charge d'un enfant en bas âge.

Le jury s'appuie sur un guide d'entretien.

La compétence « Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement » est validée par la présentation du certificat « acteur prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile » (APSP ASD) ou du certificat « sauveteur secouriste du travail » (SST) en cours de validité.

Entretien final : 00 h 15 min

Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 02 h 20 min

Blocs de compétences

RNCP37715BC01 - Entretenir le logement et le linge d'un particulier

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier Entretenir le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés Entretenir le linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés	Mise en situation professionnelle : 00 h 45 min Le candidat tire au sort un sujet. L'épreuve se déroule en deux temps : - pendant 5 minutes, le candidat prend connaissance du sujet Pendant 40 minutes, il assure une intervention auprès d'un particulier. ▪ Entretien technique : 00 h 15 min L'entretien technique a lieu à l'issue de la mise en situation. Il comporte deux parties : - pendant 5 minutes, le candidat commente son intervention. Pendant 10 minutes, le jury questionne le candidat sur son intervention à partir d'un guide d'entretien. Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 01 h 00 min

RNCP37715BC02 - Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Etablir une relation professionnelle avec la personne et son entourage. Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement. Aider la personne dans la réalisation de ses projets et à maintenir un lien social. Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer. Aider la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas. Adapter son intervention à la personne en situation de handicap.	Mise en situation professionnelle : 00 h 50 min Le candidat tire au sort un sujet. Le sujet comporte les informations nécessaires pour une première intervention au domicile d'une personne. L'épreuve se déroule en trois temps : - pendant 5 minutes, le candidat prend connaissance du sujet - pendant 40 minutes, il assure l'intervention auprès de la personne - pendant 5 minutes, il commente son intervention. La compétence « Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement » est validée par la présentation du certificat « acteur prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile » (APS-ASD) ou du certificat « sauveteur secouriste du travail » (SST) en cours de validité. ▪ Entretien technique : 00 h 25 min L'entretien technique a lieu à l'issue de la mise en situation. Pendant 25 minutes, le jury questionne le candidat sur les connaissances nécessaires pour adapter son intervention à la personne en situation de handicap à partir d'un guide d'entretien. Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 01 h 15 min

RNCP37715BC03 - Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Définir avec le parent le cadre de l'intervention auprès de l'enfant. Prévenir les risques et assurer la sécurité de l'enfant.	Mise en situation professionnelle : 00 h 20 min Le candidat tire au sort un sujet. Il se présente auprès d'un parent et définit avec lui le cadre de son intervention. La compétence « Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement » est validée par la

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Accompagner l'enfant dans ses apprentissages de base, dans sa socialisation et lors de ses activités. Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas.	présentation du certificat « acteur prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile » (APS-ASD) ou du certificat « sauveteur secouriste du travail » (SST) en cours de validité. ▪ Entretien technique : 00 h 25 min Le jury questionne le candidat à partir d'un guide d'entretien et lui demande de réaliser un geste technique en lien avec la prise en charge d'un enfant en bas âge. Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 00 h 45 min

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Le titre professionnel est composé de trois blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel peut être complété par un ou plusieurs blocs de compétences sanctionnés par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

Cet emploi s'exerce dans le cadre d'associations d'aide à domicile tant en mandataire qu'en prestataire, dans le cadre d'entreprises de services à la personne, en emploi direct.

Ces emplois peuvent également s'exercer au sein d'institutions spécialisées (pavillons de vie pour les malades atteints de la maladie d'Alzheimer, par exemple). Le secteur des assurances tend à développer des emplois d'assistance à domicile.

Type d'emplois accessibles :

auxiliaire de vie

assistant de vie

assistant ménager

agent à domicile

garde d'enfant à domicile

garde à domicile

Code(s) ROME :

K1304 - Services domestiques

K1303 - Assistance auprès d'enfants

K1305 - Intervention sociale et familiale

K1302 - Assistance auprès d'adultes

Références juridiques des réglementations d'activité :

Sans objet

Voie d'accès

Le cas échant, prérequis à l'entrée en formation :

Le cas échant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	-	-
En contrat d'apprentissage	X		Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)	-
Après un parcours de formation continue	X		Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)	-
En contrat de professionnalisation	X		Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)	-
Par candidature individuelle		X	-	-
Par expérience	X		Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)	-

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française	X	

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Certifications professionnelles enregistrées au RNCP en correspondance partielle :

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP37715BC01 - Entretenir le logement et le linge d'un particulier	<u>RNCP718 - MC5 - Aide à domicile</u>	RNCP718BC01 - U1 Techniques de services à l'utilisateur
RNCP37715BC01 - Entretenir le logement et le linge d'un particulier	<u>RNCP2817 - CAP - assistant(e) technique en milieu familial et collectif</u>	RNCP2817BC01 - UP1 – Services aux familles
RNCP37715BC01 - Entretenir le logement et le linge d'un particulier	<u>RNCP28048 - CAP - Accompagnant éducatif petite enfance</u>	RNCP28048BC02 - UP2 Exercer son activité en accueil collectif ET RNCP28048BC03 - UP3 Exercer son activité en accueil individuel
RNCP37715BC01 - Entretenir le logement et le linge d'un particulier	<u>RNCP34692 - Employé familial</u>	RNCP34692BC01 - Développement de son activité professionnelle auprès de plusieurs particuliers employeurs ET RNCP34692BC02 - Gestion de son activité professionnelle auprès de particuliers employeurs ET RNCP34692BC03 - Prévention et sécurité au domicile ET RNCP34692BC04 - Entretien du domicile et du linge : pratiques éco-responsables ET RNCP34692BC05 - Services personnalisés aux familles ET RNCP34692BC06 - Activités auprès de personnes âgées ET RNCP34692BC07 - Actes du quotidien et activités de l'enfant de plus de trois ans ET RNCP34692BC08 - Repas au domicile du particulier employeur
RNCP37715BC01 - Entretenir le logement et le linge d'un particulier	<u>RNCP36004 - DE - Accompagnant éducatif et social</u>	RNCP36004BC02 - Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité
RNCP37715BC01 - Entretenir le logement et le linge d'un particulier	<u>RNCP37669 - CAP - Agent accompagnant au grand âge</u>	RNCP37669BC01 - Services et entretien dans l'environnement collectif de la personne
RNCP37715BC01 - Entretenir le logement et le linge d'un particulier ET RNCP37715BC02 - Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets	<u>RNCP718 - MC5 - Aide à domicile</u>	RNCP718BC01 - U1 Techniques de services à l'utilisateur ET RNCP718BC02 - U2 Accompagnement et aide à la personne dans les activités de la vie quotidienne et dans le maintien de l'autonomie ET RNCP718BC03 - U3 Accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et social

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP37715BC01 - Entretenir le logement et le linge d'un particulier ET RNCP37715BC02 - Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets	<u>RNCP25085 - CAPA - Services aux personnes et vente en espace rural</u>	RNCP25085BC04 - UCP 1 : Établir une communication avec la personne et son entourage en lien avec son environnement ET RNCP25085BC05 - UCP 2 : Réaliser des interventions d'aide à la personne
RNCP37715BC02 - Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets	<u>RNCP35830 - DE - Aide-Soignant</u>	RNCP35830BC01 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
RNCP37715BC02 - Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets	<u>RNCP36004 - DE - Accompagnant éducatif et social</u>	RNCP36004BC01 - Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne ET RNCP36004BC03 - Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne
RNCP37715BC03 - Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile	<u>RNCP28048 - CAP - Accompagnant éducatif petite enfance</u>	RNCP28048BC01 - UP1 Accompagner le développement du jeune enfant ET RNCP28048BC03 - UP3 Exercer son activité en accueil individuel
RNCP37715BC03 - Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile	<u>RNCP35832 - DE - Auxiliaire de puériculture</u>	RNCP35832BC01 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Anciennes versions de la certification professionnelle reconnues en correspondance partielle :

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP37715BC01 - Entretenir le logement et le linge d'un particulier	<u>RNCP35506 - TP - Assistant de vie aux familles</u>	RNCP35506BC01 - Entretenir le logement et le linge d'un particulier
RNCP37715BC02 - Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets	<u>RNCP35506 - TP - Assistant de vie aux familles</u>	RNCP35506BC02 - Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien ET RNCP35506BC04 - CCS Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile
RNCP37715BC03 - Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile	<u>RNCP35506 - TP - Assistant de vie aux familles</u>	RNCP35506BC03 - Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile

Base légale

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
28/07/2016	Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi
13/07/2016	Décret n°2016-954 du 11 juillet 2016 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi
30/12/2015	Arrêté du 22 décembre 2015 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi
28/07/2016	Arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
09/07/2023	Arrêté du 4 juillet 2023 relatif au titre professionnel d'assistant de vie aux familles

Date de publication de la fiche	11-07-2023
Date de début des parcours certifiants	05-07-2023
Date d'échéance de l'enregistrement	05-07-2028

Pour plus d'informations

Statistiques :

Année d'obtention de la certification	Nombre de certifiés	Nombre de certifiés à la suite d'un parcours vae	Taux d'insertion global à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans (en %)
2022	8119	340	80	70	63

Lien internet vers le descriptif de la certification :

Liste des organismes préparant à la certification :

Liste des organismes préparant à la certification

Certification(s) antérieure(s) :

Code de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
<u>RNCP35506</u>	TP - Assistant de vie aux familles

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation